

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Claude Julien

<https://www.cadre21.org/membres/claudej-jdlm-qc-ca>

Date d'obtention : 2022-01-13 19:26:47

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En résumé, la méthode sexto permet de baliser l'intervention fait auprès d'un ou plusieurs jeunes afin de reconforter la victime, encadrer les démarches, limiter les dommages créés et recueillir les bonnes informations pour d'éventuelles démarches judiciaires. Tout d'abord on rencontre les jeunes concernés. on évalue la situation en remplissant la grille d'évaluation. À la lumière des informations recueillis, le protocole suis les étapes prévus par la trousse sexto, soit traité comme une intention impulsive ou une impulsion malveillante. Un évaluation de chacun des individus impliqués doit être remplis. Toujours rentrer en contact avec le service de police de notre région afin de rapporter l'incident ou pour une prise en charge de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que le protocole est clair est qu'il s'applique uniquement au intervention scolaire. Il doit être utiliser dans un contexte précis par des intervenants qui savent comment l'employer. Toujours garder en tête qu'on doit reconforter, avoir une regards professionnels et empathique envers la victime. C'est une épreuve difficile à vivre et nous devons l'accompagner dans cette démarche afin de limiter les méfaits. Je constate aussi que les problèmes de sexto peuvent prendre plusieurs formes et que la trousse est clair et nous permet de les gérer de manière précise sans zone grise.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, le moment où l'on doit communiquer avec les parents de la victime qui souvent ne sont pas au courant de la situation est le plus difficile. La charge émotive de la victime est immense et nous devons s'assurer d'un support adéquat. Je dirais aussi à la lumière des informations recueillis, lorsqu'on décide de la gravité des geste (malveillant ou impulsif). Le protocole est claire se qui aide au cheminement. Mais nous savons que les répercussions peuvent être immense pour la victime.